Notes de cours: État et droits humains

Cours de SHS @ EPFL

Donné par Prof. Patrick Stoudmann

Simon Lefort, Automne 2024

Sommaire

§ 1 Introduction	3
§ 2 La Liberté personnelle	3
2.1 Les restrictions de cette liberté	
2.2 Focus sur la liberté de vivre/tuer	
2.3 Focus sur la liberté de mouvement	

Cours 1: Introduction

Cours 2: La Liberté personnelle

C'est une liberté un peu fourre-tou. On peut y mettre la liberté de vivre, d'expression, de se déplacer, d'être en contact avec les autres, etc.

2.1 Les restrictions de cette liberté

Exemple

Un homme détient un léopard et se balade avec lui en forêt. Un chien se fait manger. Le tribunal fédéral autorise la détention mais interdit les balades.

C'est donc une atteinte à la liberté personnelle.

- sert l'intérêt public (sécurité publique)
- pas vraiment de possibilité d'atteindre le même but avec une restriction moins importante (**pro- portionnalité OK**)

Exemple

Interdiction de fumer dans les locaux publics (restaurants).

- sert la santé publique.
- pour garder la proportionnalité, on autorise de fumer dans les hopitaux et les prisons

2.2 Focus sur la liberté de vivre/tuer

Un point important de la liberté personnelle est la liberté de vivre, de ne pas se faire tuer.

La constitution européenne prévoit des exceptions : pour empêcher la violence illégale, lors de l'arrestation ou de la fuite d'un détenu, ou encore pour empêcher des émeutes.

Exemple

Ici, un braconnier se fait arrêter par la policie puis tente de s'enfuir et se fait tuer de loin par le policier.

Décision du tribunal fédéral : ce n'est pas proportionné donc la légitime défense ne s'applique pas.

Exemple

Un prisonnier se laisse mourir de faim.

L'Etat doit garantir la vie aux citoyens, est-ce donc un problème dans ce cas ? Selon le tribunal fédéral, oui, donc alimentation forcée.

Exemple

Un homme veut obtenir une substance pour se tuer.

L'Etat suisse demande à ce que la maladie soit incurable, qu'on ait exposé à la personne toutes les autres possibilités, que le dernier geste doit être accompli par la personne elle-même.

Exemple

Un docteur aide un homme à se suicider (mais son épouse veut mourir aussi, 86 ans, elle n'envisage pas de vivre sans son mari).

Le docteur est acquitté car il n'a pas agi dans un but égoiste (en Suisse l'aide au suicide n'est réprimée que s'il y a un but égoiste).

2.2.1 La peine de mort

Interdite en Suisse. Il n'est donc pas autorisé de livrer quelqu'un à un autre pays où la peine de mort est autorisée.

Exemple

p. ex si un état recherche un individu, il est possible de demander l'asile en Suisse pour éviter la peine de mort, la Suisse accordera la protection s'il n'a pas commis d'infraction aux yeux de la Suisse (principe de la double incrimination).

2.3 Focus sur la liberté de mouvement

La détention préventive est possible si le code de procédure pénale l'autorise, c'est-à-dire :

- il y a des indices suffisants de culpabilité.
- puis, soit un risque de récidive.
- soit un risques de collusion contre l'enquête (p. ex faire disparaître des corps...).
- soit un risque de fuite.

Il faut lire les droits au moment de l'arrestation.

La détention préventive ne peut pas durer indéfiniment, il faut que le procureur apporte de nouveaux éléments pour la maintenir.